

FORMATION PASSERELLE :

De PSC 1 à SST

À SAVOIR

- Durée selon stagiaire
- Effectif :
4 personnes (minimum)
10 personnes (maximum)
- Pré – requis : Détenir une attestation de formation PSC1 de moins de 2 ans
- Formation directement en entreprise (intra-entreprise) ou dans nos locaux (inter-entreprise)

La formation passerelle de PSC1 à SST permet à toutes les personnes ayant effectué une formation « Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 » de pouvoir devenir sauveteur secouriste du travail en effectuant une formation de mise à niveau nécessaire entre le PSC1 et le SST.

La formation passerelle permet donc un allègement de la durée de la formation SST, qui dépendra des connaissances et compétences clairement identifiées déjà détenues par le stagiaire.

Cela permettra de limiter le temps de formation aux seules compétences que le stagiaire ne possède pas pour devenir sauveteur secouriste du travail (SST)

Contenu de la formation :

- ✓ Situer le SST dans la santé et la sécurité au travail
- ✓ Informer
- ✓ Rechercher les risques persistants pour protéger
- ✓ Examiner la victime
- ✓ Alerter
- ✓ Protéger et prévenir
- ✓ Secourir
- ✓ Faire face aux situations inhérentes à des risques spécifiques
- ✓ L'usage du défibrillateur

- Intervenant :
Formateur habilité par l'INRS et sapeur-pompier
- Issue de la formation :
Evaluation certificative, puis délivrance d'une carte SST et d'une attestation de fin de formation
- Validité : 2 ans
- Renouvellement obligatoire (MAC SST) :
7h tous les 2 ans

TARIF : NOUS CONTACTER

COMMENT NOUS CONTACTER ?

Mail :

contact@i2sformations.com

Téléphone :

Pierre LEGROS (gérant) :

06 85 75 65 84

Quentin MACHEBEUF
(responsable commercial) :

06 27 72 55 31

Nos réseaux sociaux :

f Facebook :

facebook.com/i2sformations

in LinkedIn :

[linkedin.com/company/
i2s-formations](https://linkedin.com/company/i2s-formations)

Notre site web :

www.i2sformations.com

